



AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 9 septembre 2024 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative aux immeubles suivants :

- Propriété située au 165, rue Bellevue, le lot 3 311 012, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à régulariser la somme des marges de recul latérale à 4,63 mètres au lieu de 6 mètres minimum.

- Propriété située au 217, rue Monseigneur-Durand, lot 3 310 073 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à régulariser une marge de recul latérale de 0,47 mètre, de 0,51 mètres et la somme des marges de recul latéral à 4,94 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement aux demandes en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

Donné à Coaticook, ce 14 août 2024.

La greffière,

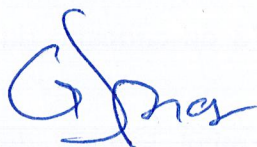
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 14 août 2024 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 14 août 2024.

Donné à Coaticook, ce 14 août 2024.

La greffière,



Geneviève Dupras

